



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 19 janvier 2016 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque treize personnes assistent également à la séance.

A1601-566

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1601-567

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1. Administration
 - 7.1.1. Plafond d'admissibilité – Programme RénoRégion de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

la Société d'habitation du Québec

- 7.1.2. Autorisation de signature – Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Demande d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique – Formation des pompiers volontaires (phase 2)
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture en zone agricole – Chevaliers de Colomb / Ferme Léo et fils
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Représentation du conseil d'agglomération
 - 7.7.2. Approbation des prévisions budgétaires 2016 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.3. Changement de fiduciaire – Développement social – Carrefour jeunesse-emploi des Îles
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion - Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel ainsi qu'à l'acquisition d'équipements de voirie et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans
 - 7.10.2. Règlement n° A-2016-03 décrétant des dépenses et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Acquisition d'immeubles à des fins de logement social – Lots 3 134 675 et 3 134 678 – Village de Fatima



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

- 8.2. Appui à la création d'un organisme à but non lucratif
– Logements pour personnes âgées en perte d'autonomie ou en légère perte d'autonomie et autonomes
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

A1601-568

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2015

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2015.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS – POINT D'INFORMATION

Travaux de décontamination sur le port de Cap-aux-Meules

Diffusion d'un communiqué de presse au sujet du déversement des hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules. Le maire interpelle les deux paliers de gouvernement pour qu'ils s'entendent sur les méthodes de décontamination. Il demande également à Hydro-Québec un plan d'action pour remettre le site en état et le rendre sécuritaire le plus rapidement possible.

A1601-569

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

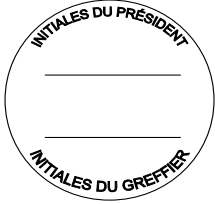
La liste des comptes à payer pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 363 248,69 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

ADMINISTRATION

A1601-570

Plafond d'admissibilité – Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a la responsabilité d'appliquer sur le territoire de l'archipel certains programmes de la Société d'habitation du Québec, dont le programme RénoRégion qui vise à venir en aide aux propriétaires-occupants à faible revenu, vivant en milieu rural, et désirant exécuter des travaux à leur résidence dans le but de corriger des défauts majeures;

CONSIDÉRANT QU' en raison des fluctuations du marché immobilier, il y a lieu de revoir à la hausse la valeur maximale des bâtiments admissibles au programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'on informe la Société d'habitation du Québec de la volonté du conseil d'agglomération de hausser à 100 000 \$ la valeur maximale des bâtiments admissibles au programme RénoRégion.

A1601-571

Autorisation de signature – Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)

CONSIDÉRANT l'entente signée en janvier 2007 avec la Société d'habitation du Québec relativement à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 9.3 de cette entente, sur consentement des parties, des modifications peuvent être apportées en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier l'entente de sorte à prévoir l'introduction du programme RénoRégion ainsi que des modifications aux forfaits relatifs à la contribution et à la gestion des programmes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de ratifier la modification à l'entente de gestion soumise par la Société d'habitation du Québec;

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, à signer l'entente préparée à cette fin.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1601-572

Demande d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique – Formation des pompiers volontaires (phase 2)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de nouveau de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la formation de huit pompiers volontaires supplémentaires au cours des prochaines années pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1601-573

Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture en zone agricole – Chevaliers de Colomb / Ferme Léo et fils

Les Chevaliers de Colomb des Îles-de-la-Madeleine souhaitent ériger, près de l'église de Havre-aux-Maisons, une croix rendant hommage aux pêcheurs et navigateurs de l'archipel. Comme le terrain visé appartient à La Ferme Léo et Fils et que celui-ci se retrouve en zone agricole provinciale, le propriétaire du lot et l'organisme porteur du dossier doivent avoir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour en faire une utilisation autre qu'agricole.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot visé (3 779 088) a donné son aval au projet et signé les documents requis;

CONSIDÉRANT QUE le projet par sa superficie restreinte ne causera pas préjudice à l'activité agricole qu'on y retrouve;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonisera bien avec les usages, activités et bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'informer la CPTAQ que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine n'a aucune objection à la réalisation du projet déposé conjointement par les Chevaliers de Colomb des Îles-de-la-Madeleine et La Ferme Léo et Fils consistant à ériger une croix rendant hommage aux pêcheurs et navigateurs des Îles-de-la-Madeleine.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

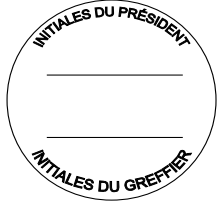
A1601-574

Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Représentation du conseil d'agglomération

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, le 12 juin 2012, une entente relative à la constitution de la régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et qu'en vertu de l'entente, il a désigné deux représentants pour siéger au conseil d'administration de la régie;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'apporter des changements à la représentation de l'agglomération au sein du conseil d'administration de la régie;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseiller M. Roger Chevarie soit nommé en remplacement du président du conseil d'agglomération, M. Jonathan Lapierre, comme représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Le conseiller M. Jean-Mathieu Poirier siège également à ce comité.

A1601-575

Approbation des prévisions budgétaires 2016 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 17 décembre dernier, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a adopté son budget 2016;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit soumettre ses prévisions budgétaires aux MRC qui en sont membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération approuve les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

A1601-576

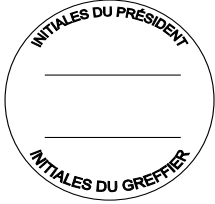
Changement de fiduciaire – Développement social – Carrefour jeunesse-emploi des Îles

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi a été choisi comme fiduciaire de la démarche en développement social pour les Îles depuis le 1^{er} janvier 2016 par le Comité de développement social;

CONSIDÉRANT l'entente signée avec la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CREGIM), dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, débutée le 1^{er} novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été prolongée au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la CREGIM n'est plus autorisée à signer des modifications à ses ententes et que, de ce fait, elle ne peut pas entériner le changement de fiduciaire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} avril 2016, à la suite de la dissolution de la CREGIM, l'Agglomération rendra compte de cette entente directement avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le Carrefour jeunesse-emploi des Îles soit désigné pour agir comme mandataire de cette entente au nom de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, pour l'encadrement de l'équipe de travail et la mise en œuvre des actions dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1601-577

Avis de motion - Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans

Le conseiller, M. Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans.

A1601-578

Adoption du Règlement n° A-2016-03 décrétant des dépenses et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a adopté un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie en septembre 2009;

ATTENDU QUE ce schéma prévoit l'application d'un plan de mise en œuvre et identifie des actions à poser pour améliorer l'efficacité d'intervention du service de sécurité incendie sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE des travaux estimés à 160 000 \$ sont nécessaires pour la mise en place d'un système de protection incendie dans le secteur de Grosse-Île;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2015;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil d'agglomération au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, tel qu'il est requis par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'agglomération présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le n° A-2016-03 et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

A1601-579

Acquisition d'immeubles à des fins de logement social – Lots 3 134 675 et 3 134 678 – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en partenariat avec le comité de revitalisation du village de Fatima, souhaite réaliser la construction d'un immeuble à douze (12) logements;

CONSIDÉRANT QUE le comité de revitalisation du village de Fatima a initié les démarches visant à acquérir deux immeubles identifiés comme étant les lots 3 134 675 et 3 134 678 du cadastre du Québec;

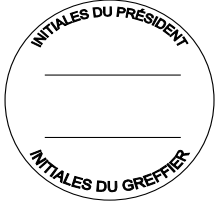
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat avec le propriétaire de ces deux immeubles, Claudel Desbiens Immobilier inc. (Langevin Syndic de faillite inc.);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise l'achat de deux immeubles identifiés comme étant les lots 3 134 675 et 3 134 678 du cadastre du Québec sis aux 727 et 729 chemin des Caps à Fatima, au coût de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

qu'en sus du coût d'acquisition de ces immeubles, la Municipalité assume les frais liés aux taxes municipales, scolaires et compensations qui sont dus au moment de l'achat;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

que la notaire Maryse Lapierre soit mandatée pour effectuer la transaction relative à l'acquisition de ces immeubles;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette transaction immobilière.

A1601-580

Appui à la création d'un organisme à but non lucratif – Logements pour personnes âgées en perte d'autonomie ou en légère perte d'autonomie et autonomes

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2014, la firme Desjardins Marketing Stratégique présentait son rapport final aux membres du comité de suivi de logement du territoire où siègent des représentants du CISSS des Îles;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final contenait, inter alia, un certain nombre de données pour répondre aux multiples besoins du milieu des Îles-de-la-Madeleine concernant les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le financement de résidences doit être réalisé au moyen de subventions et de prêts d'institutions gouvernementales ou privées, mais également par une campagne de financement dont l'objectif est d'amasser 2 M\$ correspondant à la part du milieu;

CONSIDÉRANT QU' il est convenu que les résultats d'exploitation de la résidence devront être positifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine reconnaît les besoins en matière d'hébergement et de logement des personnes âgées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion effectuée les 14 et 15 janvier dernier a permis de réaliser l'importance de la problématique;

CONSIDÉRANT QU' un groupe volontaire propose de procéder à la réalisation d'un projet de résidence répondant aux besoins de cette clientèle;

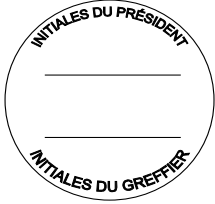
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine donne son appui moral à la création d'un organisme à but non lucratif, lequel organisme deviendra porteur du dossier et responsable de sa mise en œuvre;

que les objets pour lesquels la personne morale est constituée soient les suivants (à des fins purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres) :

1. effectuer le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées afin de réaliser des logements communautaires et abordables pour des personnes âgées et des ménages d'aînés à revenu faible ou modeste et pour des personnes âgées ayant des besoins particuliers en habitation aux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

Îles-de-la-Madeleine;

2. permettre aux personnes âgées de vivre dans ces logements de façon sécuritaire et autonome, selon les cas, le plus longtemps possible;
3. sans limiter ce qui précède et d'une manière plus spécifique, mettre en place des disponibilités de logement pour aînés en perte d'autonomie et pour personnes âgées en légère perte d'autonomie en plus de répondre aux besoins des personnes âgées autonomes aux Îles-de-la-Madeleine;
4. fournir tous les services aux clientèles visées selon leurs besoins particuliers;
5. adopter une gouvernance de résidences de manière à favoriser la mobilisation du milieu, la mise en commun de l'expertise et l'accès au capital.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1601-581

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 45.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier